

Parait chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 105.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 10.—

# Le Droit d'auteur

Juin 1980

93<sup>e</sup> année - N° 6

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

### ÉTUDES GÉNÉRALES

- L'évolution récente de la jurisprudence dans le domaine du droit d'auteur aux Etats-Unis d'Amérique (Ronald S. Kadden) . . . . . 167

### CORRESPONDANCE

- Lettre des Philippines (José Maria Diaz) . . . . . 187

### CHRONIQUE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- Conseil de l'Europe. Comité d'experts sur la protection juridique en matière de media (Strasbourg, 5 au 8 mai 1980) . . . . . 192

### NÉCROLOGIE

- Ricardo Tiscornia . . . . . 193

### CALENDRIER DES RÉUNIONS

194

### LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

- Note de l'éditeur  
— ROYAUME-UNI. Ordonnance de 1979 sur le droit d'auteur (Conventions internationales) . . . . . Texte 1-01  
— SRI LANKA. Code de la propriété intellectuelle (N° 52 de 1979) . . . . . Texte 1-01

© OMPI 1980

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.



## Etudes générales

### **L'évolution récente de la jurisprudence dans le domaine du droit d'auteur aux Etats-Unis d'Amérique**

Ronald S. KADDEN \*







































---

*(Traduction de l'OMPI)*

## Correspondance

### Lettre des Philippines

#### Caractéristiques principales du décret présidentiel n° 49

José Maria DIAZ \*







*(Traduction de l'OMPI)*

## Chronique des activités internationales

### Conseil de l'Europe

#### Comité d'experts sur la protection juridique en matière de media

(Strasbourg, 5 au 8 mai 1980)

Placé parmi les organes du Conseil de l'Europe sous la dépendance statutaire du Comité sur les moyens de communication de masse, qui lui détermine son mandat, le Comité d'experts sur la protection juridique en matière de media, ci-après désigné « le Comité », s'est réuni à Strasbourg du 5 au 8 mai 1980.

Des experts désignés par les Gouvernements des 17 Etats indiqués ci-après, membres du Conseil de l'Europe, ont participé aux travaux du Comité: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie. L'OMPI était représentée à titre d'observateur par M. Claude Masouyé, Directeur du Département de l'information et du droit d'auteur. Le Bureau international du travail (BIT) et l'Unesco ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales intéressées avaient également délégué des observateurs.

La réunion a été ouverte, au nom du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, par M. E. Harremoes, Directeur des affaires juridiques. Le secrétariat du Comité a été assuré par M. F. W. Hondius, chef de la Division de droit public, M. H. P. Furrer, précédent Secrétaire du Comité ayant été appelé aux fonctions de Secrétaire du Comité des Ministres.

Le Comité a procédé à l'élection de son nouveau Bureau. Ont été élus, président, M. André Kerever, Conseiller d'Etat, Paris (France); vice-présidents, M. Robert Dittrich, Ministerialrat, Ministère fédéral de la justice, Vienne (Autriche), et M. Willi Weincke, Chef de département, Ministère des affaires culturelles, Copenhague (Danemark).

Le mandat actuel du Comité est:

a) de continuer la préparation de la révision de l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision, de 1960, tel que complété par son Protocole de 1965 et son Protocole additionnel de 1974, en ce qui concerne notamment la distribution de ces émissions par câble;

- b) d'examiner les problèmes posés par la distribution d'émissions de télévision par câble quant à la protection du droit d'auteur et des droits voisins autres que celui des radiodiffuseurs, notamment en ce qui concerne les possibilités offertes par la gestion collective des droits en cause;
- c) de procéder à un échange de vues et d'informations sur les possibilités de ratification de la Convention de Rome (1961), de la Convention phonogrammes (1971), de la Convention satellites (1974) et de l'Accord européen de 1965 pour la répression des émissions de radiodiffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux;
- d) d'examiner les actions éventuelles à entreprendre concernant la reprographie et le droit de prêt public dans les bibliothèques.

Le Comité a consacré la majeure partie de ses délibérations à l'examen de l'ensemble des problèmes juridiques soulevés par la distribution par câble. Il disposait, à cet effet, des réponses des gouvernements et d'organisations internationales non gouvernementales à un questionnaire détaillé établi par son secrétariat à la suite des travaux du précédent Comité<sup>1</sup>. La documentation préparatoire qui lui était soumise comportait également une étude comparative, établie par le Bureau international de l'OMPI, sur les législations des Etats membres du Conseil de l'Europe dans la perspective d'une application de l'article 11<sup>bis</sup> de la Convention de Berne en cette matière. Par ailleurs, l'attention du Comité a été appelée sur les conclusions du Groupe d'experts indépendants, convoqué par l'OMPI et l'Unesco du 10 au 13 mars 1980 à Genève<sup>2</sup>, aux fins d'élaborer des principes généraux permettant d'apporter des solutions aux problèmes juridiques en cause. Sur ce point, le Comité a noté avec intérêt que le Bureau international de l'OMPI et le Secrétariat de l'Unesco allaient préparer des projets de dispositions législatives modèles mettant en

<sup>1</sup> Voir *Le Droit d'auteur*, 1979, p. 97.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1980, p. 138 et suiv.

œuvre les principes généraux dégagés par le Groupe précité, tout en tenant compte de la complexité des situations dans lesquelles peut opérer la distribution par câble.

Le Comité a, d'une façon générale, estimé que la mise en application des droits reconnus par les instruments internationaux devrait, si possible, être effectuée par la voie contractuelle et dans le cadre d'une gestion collective de ces droits. A cet égard, le Comité a pris connaissance avec satisfaction des efforts déjà accomplis en ce sens par les titulaires de droits. Mais, certains membres du Comité ont entendu ne pas exclure la nécessité de recourir à des systèmes de licences non volontaires ou à des solutions mixtes. En tout état de cause, le Comité a constaté que, pour le moment, une harmonisation des règles juridiques d'application des conventions internationales n'était pas encore possible dans le domaine de la distribution par câble. Dès lors, il a été d'avis qu'il lui était nécessaire d'observer la progression des efforts actuellement entrepris en vue de solutions contractuelles dans le cadre d'une gestion collective des droits et de reprendre l'examen des problèmes à la lumière de l'évolution qui aura pu se produire sur ce point, ainsi que des travaux relatifs à l'élaboration de dispositions législatives modèles.

En ce qui concerne la révision éventuelle de l'Arrangement européen de 1960 et de ses Protocoles, le Comité a, ici aussi, renvoyé à sa prochaine réunion l'étude de ce point. Il en a fait de même à l'égard de

la proposition de reporter la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 1985, date au-delà de laquelle un Etat ne peut demeurer membre de l'Arrangement s'il n'est pas partie à la Convention de Rome.

Le Comité a ensuite procédé à un échange de vues et d'informations, d'où il est ressorti que, dans plusieurs pays, la question de l'acceptation, par voie de ratification ou d'adhésion, de la Convention de Rome, de la Convention phonogrammes et/ou de la Convention satellites, selon les cas, est actuellement à l'étude par les autorités compétentes respectives.

Enfin, le Comité a évoqué les problèmes posés par la reprographie et s'est montré préoccupé de leur acuité face à la généralisation de ce procédé technique de reproduction des œuvres. L'élaboration d'un arrangement particulier au niveau européen, au sens de l'article 20 de la Convention de Berne, a été envisagée. Le Comité a décidé d'approfondir, à sa prochaine réunion, l'examen de cette question sur la base d'un document à préparer par son secrétariat et faisant état des mesures déjà prises ou qu'il est prévu de prendre en cette matière dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. En outre, le Comité a convenu de revenir ultérieurement sur la question du droit de prêt public dans les bibliothèques, c'est-à-dire de la reconnaissance d'un droit à rémunération pour les auteurs dont les œuvres sont prêtées au public.

La prochaine réunion du Comité aura lieu au printemps 1981 à une date qui sera précisée en temps utile.

## Nécrologie

### Ricardo Tiscornia

1907 — 1980

Une éminente personnalité des milieux du droit d'auteur vient de disparaître: Ricardo Tiscornia, Director General del Derecho de Autor de la République Argentina, est décédé le 24 avril 1980 à Buenos Aires. Sa renommée avait depuis longtemps dépassé les frontières de son pays et beaucoup de juristes spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle avaient pu, lors de rencontres internationales, apprécier son intelligence et sa compétence en la matière.

Ricardo Tiscornia, né à Buenos Aires le 24 mars 1907, s'orienta tout d'abord vers l'enseignement universitaire. Il fut, notamment, professeur de philoso-

phie et d'histoire, ainsi que titulaire à la Faculté de droit et de sciences sociales d'une chaire de la pratique du barreau à l'intention de jeunes avocats. Mais la plus grande partie de sa vie, il la consacra au droit d'auteur: il était depuis 1956 à la tête de la Direction générale du droit d'auteur (antérieurement Registre national de la propriété intellectuelle). A ce poste, il procéda à une série de réformes administratives destinées à rendre plus effective la protection du droit d'auteur et prit une part active dans la préparation de la révision de la législation argentine sur le droit d'auteur.

A de nombreuses occasions, il représenta son pays dans les réunions internationales, en particulier à la Conférence diplomatique de Rome en 1961 (il signa, au nom de l'Argentine, la Convention de Rome), à diverses sessions des Comités intergouvernementaux de droit d'auteur et à plusieurs comités d'experts convoqués dans le cadre de la préparation des révisions de 1971 de la Convention de Berne et de la Convention universelle sur le droit d'auteur. Enfin, au soir de sa vie, il tint malgré une santé déjà

chancelante à présider le Séminaire régional sur le droit d'auteur pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, convoqué par l'OMPI et l'Unesco à Buenos Aires en novembre 1979.

Ricardo Tiscornia laisse le souvenir d'une personnalité sympathique, dont la passion fut la sauvegarde du droit d'auteur. Nul doute que ses nombreux amis et admirateurs argentins mesureront le vide créé par son départ.

C. MASOUYÉ

## Calendrier

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1980

- 8 au 12 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 22 au 26 septembre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, PCT, TRT et Budapest; Conférence de représentants de l'Union de Paris; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne)
- 6 au 10 octobre (Genève) — Union de Locarno — Comité d'experts
- 14 au 17 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 20 au 24 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 17 au 21 novembre (Genève) — Union de Berne et Convention universelle sur le droit d'auteur — Groupe de travail sur l'ensemble des problèmes que pose aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées selon les conventions de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 24 novembre au 5 décembre (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts
- 1<sup>er</sup> au 3 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 4 et 5 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur les droits voisins (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 8 au 12 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 15 au 19 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs (convoqué conjointement avec l'Unesco)

### Réunions de l'UPOV

#### 1980

- 26 au 28 août (Hannovre) — Groupe de travail technique sur les arbres forestiers
- 16 au 18 septembre (Lund) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales
- 23 au 25 septembre (Lund) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 14 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 15 au 17 octobre (Genève) — Conseil
- 10 au 12 novembre (Genève) — Comité technique
- 13 et 14 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

## Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

### Organisations non gouvernementales

#### 1980

##### Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)

Congrès — 18 au 23 août (Manille)

##### Fédération internationale des acteurs (FIA)

Comité exécutif — 22 au 24 septembre (Londres)

##### Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)

Conseil — 13 au 15 octobre (New Delhi)

##### Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Congrès — 3 au 7 novembre (Dakar)

#### 1981

##### Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Commission juridique et de législation — 27 au 29 avril (Sidney)

##### Fédération internationale des traducteurs (FIT)

Congrès — 6 au 13 mai (Varsovie)

##### Internationale Gesellschaft für Urheberrecht (INTERGU)

Congrès — 21 au 25 septembre (Ottawa)